



SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS
HOSPITALIERS DU TOGO

Réf : 0020/BEN/2018

Lomé le 02 février 2018

A
Monsieur le Ministre de la santé,
et de la protection sociale

LOME

Objet : Cessation de travail.

Monsieur le Ministre,

Par courrier n° 0019/BEN/2018 du 26/01/2018, le SYNPHOT vous informait de l'observation d'une grève de mécontentement le mercredi 31 janvier et le jeudi 1^{er} février 2018 dans les formations sanitaires publiques, pour demander au gouvernement :

Point 1 :

- a) la restauration dans leurs droits, des huit agents du centre médico-social de Bè-Kpota dans le district sanitaire n°2, abusivement licenciés en fin juin 2017,
- b) la régularisation de la situation du personnel non fonctionnaire de la santé par son intégration à la Fonction Publique, de même que les internes des hôpitaux à la fin de leurs 4 années d'internat. Une fois cette intégration effectuée, ce personnel devra légitimement bénéficier de la bonification correspondant aux 2/3 de son ancienneté.

Point 2 :

la prise de mesures urgentes pour le rééquipement optimal des structures sanitaires publiques autorisant la continuité de l'administration des soins, avant la construction et l'équipement d'au moins deux centres hospitaliers universitaires modernes, l'un dans la région méridionale et l'autre dans le septentrion ; de même, la définition d'un programme de formation spécialisée et continue en adéquation avec les besoins.

Point 3 :

la finalisation et l'adoption du statut particulier du corps de la santé, ainsi que celui des internes des hôpitaux.

Point 4 :

la sécurisation de l'agent de santé sur son lieu de travail : vestimentaire, vaccination contre les maladies transmissibles, visite annuelle médicale et en cas de maladie, couverture par sa formation sanitaire de la part du coût des soins à sa charge et la définition de la liste des maladies professionnelles liées à l'exercice des soins en santé.

N'ayant eu aucune suite de la partie gouvernementale, occurrence faite aux points susmentionnés, et à l'absence de réaction de votre part, les agents de santé regroupés au sein du SYNPHOT, ont décidé d'observer à nouveau une cessation de travail le mercredi 07 et le jeudi 08 février 2018 dans toutes les formations sanitaires publiques.

Au cas où aucune approche de solution n'est trouvée aux problèmes ci-dessus mentionnés, cette grève sera reconductible sans préavis.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de notre reconnaissance.

Ampliations :

- Ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative : 01
- Coordination des centrales syndicales : 01
- STT : 01
- CNDS : 01

Pour le bureau du SYNPHOT,

Le secrétaire général

WALLA Atchi

